



PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Cergy-Pontoise, le 29 janvier 2021

Le Préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les parlementaires

Madame la présidente du Conseil départemental

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

Objet : Covid-19 – Point de situation n°41

Depuis le point de situation du 21 janvier, la deuxième vague épidémique a poursuivi sa progression. Dans le Val-d'Oise, le taux d'incidence est aujourd'hui de 232 contre 215 précédemment ce qui représente plus de 2 900 nouveaux cas par semaine. Le taux de positivité suit les mêmes tendances et s'élève à ce jour à 8,5 % dans le département.

Le développement de variants est maintenant avéré. Environ 2 000 cas liés au variant anglais et plusieurs dizaines de cas liés au variant sud-africain sont ainsi recensés chaque jour au niveau national. Le Val-d'Oise n'est pas épargné avec une quarantaine de cas liés au variant anglais et 2 cas avérés liés au variant sud-africain. Une surveillance accrue de ces variants a été mise en place. La gestion du risque de leur développement constitue l'enjeu des prochaines semaines dans un contexte dans lequel le secteur hospitalier est déjà en forte tension.

Le Val-d'Oise demeure toujours le département de Grande couronne où la situation épidémique est la plus dégradée.

Du fait de cette situation, la pression qui s'exerce sur le secteur hospitalier augmente également. Le nombre de lits occupés se maintient à un niveau particulièrement élevé : le nombre de personnes hospitalisées a dépassé cette semaine le seuil de 5 000 en Île-de-France, dont 472 dans le Val-d'Oise, soit 19 de plus que la semaine précédente. Cette pression sur les services hospitaliers, notamment dans les unités de réanimation, ne cesse d'augmenter : à ce jour, le taux d'occupation a atteint 72,5 % soit 42 lits sur les 58 autorisés.

Le nombre de décès à l'hôpital continue également de croître. Les statistiques relatives aux décès constatés en Île-de-France en 2020, publiées par l'INSEE, permettent d'estimer à plus de 15 200 le nombre de décès en excès. Au 28 janvier, le seuil de 1 300 personnes décédées à l'hôpital du fait de la Covid-19 a été atteint dans le département. Le nombre de ces décès s'élève en moyenne actuellement à une trentaine par semaine.

Dans ce contexte, je vous demande de renouveler auprès de vos administrés, un message de strict respect des gestes barrières et de distanciation sociale, toujours aussi essentiels afin de protéger nos concitoyens et nos proches. Le dépistage des personnes infectées, la connaissance des cas contacts, l'isolement des malades demeurent des enjeux majeurs.

J'attire votre attention sur le fait que les règles organisant notre vie sociale, sportive et économique n'ont pas modifiées depuis la sortie du second confinement à la mi-décembre. Seule l'heure du début du couvre-feu a été avancée à 18h00.

S'agissant particulièrement du couvre-feu et du respect des consignes qui y sont associées, force est de constater, à regret, qu'un relâchement a été observé dans leur application alors que la reprise épidémique se confirme.

A cet égard, j'ai été conduit à rappeler avec une grande fermeté, lors d'une audioconférence avec les représentants des chambres consulaires et les responsables de la grande distribution et des principaux centres commerciaux du Val-d'Oise, que la mise en œuvre des mesures sanitaires dans les établissements qu'ils dirigent relève de leur responsabilité. L'impératif respect des jauges de fréquentation (1 personne pour 8m²) et l'obligation d'adapter les horaires pour permettre au public d'être à 18 h à domicile, y compris pendant la période des soldes, leur a également été rappelé. En outre, pour assurer une plus grande fluidité, tous les commerces bénéficient d'une autorisation d'ouverture les dimanches jusqu'à la fin des soldes, soit jusqu'au 16 février.

Pour assurer le respect de l'heure de couvre-feu à 18 heures, les forces de l'ordre sont mobilisées afin de renforcer les contrôles de façon à vérifier la bonne application des jauges de fréquentation et l'obligation d'adapter les horaires.

Pour la seule semaine du 20 au 27 janvier, plus de 5100 contrôles ont été réalisés dans les établissements recevant du public et sur la voie publique, révélant 305 infractions pour non-port du masque, 842 infractions pour non-respect du couvre-feu. Six établissements ont fait l'objet d'une fermeture administrative pour avoir ouvert au public quand ils n'en avaient pas le droit (des bars notamment) ou pour ne pas avoir respecté les horaires de fermeture.

Au regard de la situation sanitaire et du net rebond épidémique, j'ai demandé que de nouveaux contrôles soient effectués dès ce week-end et dans les prochains jours. Ceux-ci ne donneront lieu à aucune tolérance en dehors des exceptions de déplacements prévues réglementairement.

S'agissant de la campagne de vaccination, celle-ci se poursuit depuis le 4 janvier. Elle repose à ce stade sur le vaccin développé par le laboratoire Pfizer-BioNtech qui nécessite deux injections espacées d'au plus de 28 jours et dont les conditions de conservation sont très contraintes. Au mois de février, plusieurs livraisons de vaccins Moderna sont attendues, qui permettront d'accélérer le rythme de vaccination et d'offrir plus de souplesse dans l'organisation. Les laboratoires apparaissent, à ce stade, confiants concernant l'efficacité de ces vaccins sur les derniers variants observés.

En Île-de-France, plus de 187 000 personnes ont reçu leur première dose au 26 janvier. Dans le Val-d'Oise plus de 18 200 personnes ont été vaccinées à la date du 27 janvier. Les neuf centres de vaccination mis en place au niveau départemental sont fonctionnels : l'intégralité des rendez-vous ouverts a été attribuée, démontrant une forte adhésion des valdoisiens à la vaccination.

Concernant la situation dans les établissements scolaires, je vous informe qu'au cours de la semaine du 25 au 28 janvier, 230 élèves ont été dépistés positifs, 77 dans le premier degré, et 153 dans le second. 63 personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et des sports ont également été dépistés positifs à la Covid-19.

À ce sujet, je rappelle que la détection de cas positifs en milieu scolaire et péri scolaire doit systématiquement conduire à l'information du chef d'établissement qui en fonction de la situation, saisira les cellules d'enquête de l'Académie et le cas échéant de l'ARS, pour déterminer les mesures nécessaires à prendre, pouvant aller jusqu'à la fermeture de classe ou d'établissement.

Je porte à votre attention la parution récente du décret du 28 janvier 2021 qui modifie les règles de distanciation physique entre les personnes lorsque le port du masque n'est pas possible ; cette distanciation qui évolue ainsi de un à deux mètres, doit être prise en considération dans l'organisation des cantines scolaires. Le protocole et la fiche « repères restauration » sont en cours de modification pour indiquer que les élèves de groupes différents déjeunant à une même table doivent être à 2 m (et non plu un mètre). Cette modification ne devrait pas avoir d'effet majeur sur les capacités d'accueil.

S'agissant du soutien à l'activité économique, au 15 janvier 2021, dans le Val-d'Oise et en cumulé, entre mars et novembre 2020, plus de 116 000 versements ont été effectués aux entreprises dans le cadre du volet 1 du fonds de solidarité, pour un montant total d'environ 217 M€. En outre, 9 599 entreprises ont bénéficié d'un PGE pour un montant cumulé de 1,6 Md €. Les 8 614 TPE, qui représentent près de 90 % des entreprises bénéficiaires, reçoivent en moyenne un PGE d'environ 100 000 €.

La prise en charge de l'activité partielle quant à elle, se poursuit à un niveau élevé. Au 19 janvier 2021, dans le Val-d'Oise, et depuis mars 2020, 33 141 demandes d'activité partielle (DAP) ont été reçues. Le montant d'indemnités servi cumulé atteint 500 M€. Concernant l'Activité Partielle de longue durée (APLD), le nombre de dossiers n'évolue pas. Au 17 janvier 2021, en cumulé, dans le Val-d'Oise, 108 dossiers concernant 5 400 salariés travaillant très majoritairement dans des TPE ont été reçus par l'UD DIRECCTE.

A noter qu'en 2020, près de 750 M€ ont été actés dans le cadre du plan de relance en Île-de-France dont plus de 600 M€ en faveur de projets de rénovation thermique des bâtiments. L'objectif est de poursuivre le soutien massif aux entreprises et aux collectivités locales en 2021, en particulier avec le lancement d'appels à projet nationaux pour chacun des trois volets du plan de relance. L'instruction des dossiers sera réalisée ensuite au niveau départemental, avec une validation au niveau régional.

S'agissant du volet industriel du plan de relance, à ce jour, 10 projets ont été retenus sur les 41 déposés dans le Val-d'Oise. Cela représente un soutien de 6,3 M€ pour un montant total d'investissement de 20,2 M€. La répartition des projets retenus se traduit comme suit : 2 projets financés par le fonds de soutien à la modernisation des filières automobile, 5 projets financés par le fonds aéronautique, 3 projets financés par le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.

Le soutien aux entreprises dans le cadre de ce volet industriel se poursuivra en 2021. Les projets des secteurs aéronautique et automobile doivent toujours viser un montant minimum de 200 000 €. Les autres secteurs doivent présenter des projets d'un montant minimum de 1 000 000 €. Deux nouvelles dates de relève ont été fixées au niveau national : le 26 janvier, le 31 mars et le 1^{er} juin. Les démarches sont à réaliser en ligne sur le site de BpiFrance : <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/accueil.do?method=init>

S'agissant du volet écologie du plan de relance, celui-ci passe notamment par une Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. Près de 88,5 M€ sont ainsi destinés à la rénovation énergétique à l'échelle francilienne, dont 12,5 M€ dans le Val-d'Oise. Concernant la deuxième phase de la DSIL « relance », 75,2 M€ sont en cours d'attribution en Île-de-France, dont 9,5 M€ pour le Val-d'Oise. Pour les particuliers, le dispositif « MaPrimRénov » est étendu depuis le 1^{er} janvier 2021 à l'ensemble des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

En outre, je tiens également à vous rappeler les appels à projets nationaux (AAP) en cours et à venir sur les différents volets du plan de relance.

Sur le volet compétitivité, l'AAP national « accompagnements des TPE et PME à la transformation numérique » s'adresse à des groupements d'opérateurs offrant aux TPE et PME éloignées du numérique des formations et des actions de sensibilisation à la transformation digitale. La subvention sera de 400 € maximum par entreprise accompagnée. Cet AAP est ouvert jusqu'au 15 février sur le site de BpiFrance : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Accompagnements-des-TPE-PME-a-la-transformation-numerique-51299>

Sur le volet écologie, l'AAP national MassiRéno, doté de 40M €, vise à soutenir financièrement les organismes de logement social s'engageant dans la mise en œuvre de solutions industrielles performantes et répliquables de rénovation énergétique. Les subventions pourront atteindre 20 000 € par logement. Cet AAP est ouvert jusqu'au 21 février sur le site du ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-relance-appel-projets-massification-renovation-exemplaire-du-parc-locatif-social-massireno-0>

Un AAP régional pour le recyclage foncier des friches est également en cours, avec une dotation de 259 M€. Ce dispositif a vocation à être un accélérateur de projets, sur des opérations dont le programme de construction présente un bilan économique déficitaire en raison des surcoûts liés au traitement des friches. Cet AAP est ouvert jusqu'au 1^{er} mars 2021 sur le site Démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-2020-2021>

De nouveaux AAP du volet écologie sont aussi en cours de préparation, sur le « tourisme durable » (ADEME) pour cibler les territoires ruraux, avec une dotation de 50M€ et un lancement prévu en février 2021. Des AAP départementaux sur l'agriculture urbaine, les jardins partagés et l'alimentation locale et solidaire seront aussi lancés en 2021.

Sur le volet cohésion, deux AAP nationaux sont en cours, accessibles depuis le site Démarches simplifiées. L'AAP « Tiers lieux alimentaires pour les ménages hébergés à l'hôtel » est doté de 25 M€ avec un dépôt des dossiers jusqu'au 19 mars 2021, sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-dihal-tiers-lieux-alimentaires> ; L'AAP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires est doté de 105 M€, avec un dépôt des dossiers jusqu'au 31 mars sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-de-relance-aap-snee>

Enfin, je vous rappelle que les données sanitaires infra départementales – notamment au niveau communal – demeurent disponibles sur la plateforme « Géode » de Santé Publique France, accessible à l'adresse suivante : <https://geodes.santepubliquefrance.fr/>.

Sur l'ensemble des sujets développés, je suis à votre disposition pour toutes difficultés que vous pourriez rencontrer ou dont vous pourriez avoir l'écho dans cette période et une adresse électronique dédiée demeure mise en place pour répondre à toutes vos questions (pref-covid19@val-doise.gouv.fr).

Très cordialement,

Le préfet,


Amaury de SAINT-QUENTIN